Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/12/2024 - B2024/019596 - 2010 B 01113 - 522 846 252 - ABC BATEAU ECOLE

B 19596.

N° 2065 - 2023

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/2022	et clos le	31/03/2023	Régime simplifié d'imposition	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe | **Régime réel normal**

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
ABC BATEAU ECOLE	Impasse du Polygone
SIRET 52284625200016	30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: ECOLE PERMIS BATEAU — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %: 8275

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % — PV à long terme imposables à 19 % — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % — PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A — Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : MACOMPTA.FR

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	***Examen de conformité fiscale (ECF)*** ***prestataire :***
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	

Certifié conforme à l'original

[1]Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

N2065BIS - 2023
Néant [X]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)				***Total (a à h)***		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Indemnités forfaitaires (7)	Remboursements (8)

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033A - 2023
Néant ☐

Désignation de l'entreprise : ABC BATEAU ECOLE
Adresse de l'entreprise : Impasse du Polygone — 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
SIRET : 52284625200016
Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

Exercice N clos le 31/03/2023

ACTIF			Brut 1		Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014	5239	016 4310	929
	Immobilisations corporelles *		028	89545	030 57801	31744
	Immobilisations financières * (1)		040	800	042	800
		Total I (5)	044	95585	048 62111	33474
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS — Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	13607	074	13607
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	39575	086	39575
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	53182	098	53182
		Total général (I + II)	110	148767	112 62111	86656

PASSIF			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	107
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	42253
	Résultat de l'exercice	136	8505
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	51865
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	26988
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	83
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5845)	172	7720
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	34791
	Total général (I + II + III)	180	86656

RENVOIS				
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° 2033B - 2023

Néant ☐

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC BATEAU ECOLE

Exercice N clos le : 31/03/2023

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services *		217		218 119533
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230 1748
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 121281

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 56454
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	959	)	244 6480
Rémunérations du personnel *				250 38115
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 5508
Dotations aux amortissements *				254 7204
Dotations aux provisions				256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262 91
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}	[redacted]
Total des charges d'exploitation (II)				264 113852
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270 7429
Produits financiers (III) 280 [redacted]			**Charges financières (V)**	294 442
			Produits exceptionnels (IV)	290
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347		}	300
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348		}	[redacted]
				306 (1518)
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310 8505

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 8505 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
Provisions non déductibles *			322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	(1518)
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * 248	330	1288
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) 249)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986	ZFU – TE (44 *octies* et *octies* A) 987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	JEI (44 *sexies* A) 989		
ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*) 138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer 344		
BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) 993		
Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)		655		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)		643		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)		645		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)		647		
Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)		648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641		
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	8275	354
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	8275	372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	1288

N° 2033C - 2023

Néant ☐

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABC BATEAU ECOLE

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410	5239	412	414	416	5239
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	69984	442	444	446	69984
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	5449	452	454	456	5449
	Matériel de transport	460	10165	462	464	466	10165
	Autres immobilisations corporelles	470	3948	472	474	476	3948
	Immobilisations financières	480	800	482	484	486	800
	TOTAL	490	95585	492 1	494 1	496	95585

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495		497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	3738	502 572	504	506 4310
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	39464	532 4298	534	536 43762
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5449	542	544	546 5449
	Matériel de transport	550	3053	552 2033	554	556 5086
	Autres immobilisations corporelles	560	3203	562 302	564	566 3505
	TOTAL	570	54907	572 7204	574	576 62111

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587 589	

Plus-values taxables à 19 % (1)	579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL			596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

N° 2033D - 2023

Néant ☐

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABC BATEAU ECOLE

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et en cours	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
	TOTAL	680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 Ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	4832	380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374 23906
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 5256
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N2033F - 2023

Néant ☐

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2023-03-31 N° SIRET : 52284625200016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABC BATEAU ECOLE

ADRESSE (voie) : impasse du polygone

CODE POSTAL : 30400 VILLE : VILLENEUVE LES AVIGNON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	**901**	0	**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes**	**902**	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	**903**	1	**Nombre total de parts ou d'actions correspondantes**	**904**	100

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique : BATIAT Prénom(s) : ARNAUD

Nom marital :

% de détention : 100.00 Nb de parts ou actions : 100

Naissance Date : 1983-12-25 N° Département : 26000 Commune : MONTELIMAR Pays : FR

Adresse : 12 RUE ALPHONSE DAUDET
30133 LES ANGLES Pays : FR

Néant ☒

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2023-03-31
N° SIRET : 52284625200016
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ABC BATEAU ECOLE
ADRESSE (voie) : impasse du polygone
CODE POSTAL : 30400 VILLE : VILLENEUVE LES AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	0

ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : Chemin du Polygone 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846 252

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 septembre 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8.504,68 Euros de la manière suivante :

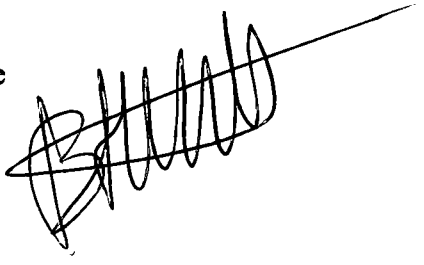
- Report à nouveau, soit la somme de 8.504,68 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31/03/2022 et qu'il a été distribué la somme de 6.000,00 euros pour l'exercice clos le 31/03/2021 et 1.200,00 euros pour l'exercice clos le 31/03/2020, aucune autre distribution n'a été faite.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



ABC BATEAU ECOLE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros

Siège Social : Chemin du Polygone 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON

RCS NIMES 522 846 252

Rapport de gestion du gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31.03.2023

Je soussigné Monsieur Arnaud BATIAT agissant en qualité de gérant de la société ABC BATEAU ECOLE ai établi le présent rapport de gestion sur la situation de l'entreprise à responsabilité limitée durant l'exercice clos le 31 mars 2023 en vue d'approbation des comptes par l'associé unique.

Situation de la société

L'exercice clos le 31.03.2023 n'a pas été marqué par un fait ou un évènement particulier.

Le chiffre d'affaires a légèrement augmenté cette année. Il s'est élevé à 119.532,57 € contre 116.917,39 € l'année précédente, soit une augmentation de 2,24 °/0.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 113.852,14 € contre 111.493,61 € l'année précédente.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 121.280,60 € contre 117.493,39 € l'année précédente.

Les salaires et traitement s'élèvent à 38.114,91 € contre 31.386,14 € l'année précédente.

Les charges sociales s'élèvent à 5.508,02 euros contre 15.413,87 € l'année précédente.

Proposition d'affectation du résultat

Bénéfice

Le bénéfice de l'exercice clos le 31.03.2023 s'élevant à 8.504,68 € sera affecté ainsi qu'il suit :

- Report à nouveau, soit la somme de 8.504,68 €.

AB

Ce qui porte les capitaux propres à 51.864,90 euros.

Conventions réglementées

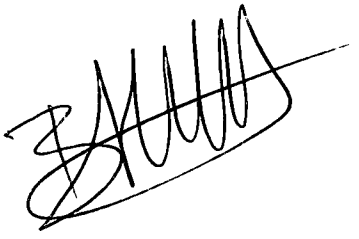
En application de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, je porte à votre connaissance qu'une convention visée audit article est intervenue .

Au cours de l'exercice 2022/2023, Monsieur BATIAT Arnaud a perçu une rémunération de 24.000,00 Euros au titre de ses fonctions de Gérant.

Prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires afférentes à la rémunération perçue par Mr BATIAT Arnaud au titre de ses fonctions de Gérant pour un montant de 4.831,80 euros au cours de l'exercice écoulé.

Le présent rapport et la décision relative à l'affectation des résultats seront déposés en double exemplaire au greffe du tribunal de commerce.

BATIAT Arnaud
Le gérant



ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : Chemin du Polygone 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846252

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 septembre 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 8.504,68 Euros de la manière suivante :

- Report à nouveau, soit la somme de 8.504,68 euros.

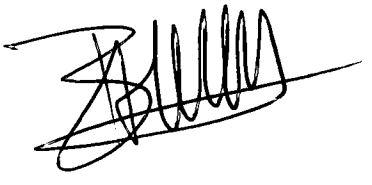
RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes pour l'exercice clos le 31/03/2022 et qu'il a été distribué la somme de 6.000,00 euros pour l'exercice clos le 31/03/2021 et 1.200,00 euros pour l'exercice clos le 31/03/2020, aucune autre distribution n'a été faite.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance



ABC BATEAU ECOLE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros
Siège Social : Chemin du Polygone 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON
RCS NIMES 522 846 252

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS
VISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DU COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

En application des articles L. 223-19 du Code du Commerce et 35 du décret de 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions intervenues, entre la Société et / ou l'un de ses associés ou gérants :

Au cours de l'exercice 2022/2023, Monsieur BATIAT Arnaud a perçu une rémunération de 24.000,00 Euros au titre de ses fonctions de Gérant.

Prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires afférentes à la rémunération perçue par Mr BATIAT Arnaud au titre de ses fonctions de Gérant pour un montant de 4.831,80 euros au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Les Angles,

Le 22 septembre 2023

La Gérance

